

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 6 mai 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil
de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 6 mai 2026, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Serge Marquis Pierre Godbout Alain Guillemette	Préfet Préfet suppléant Secteur Est Secteur Nord
Sont également présents :	M. M.	Normand Lagrange Eric Fournier	Directeur général Directeur général adjoint
Absent :	M.	Yves Dubé	Secteur Centre

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant
satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 avril 2026;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports
budgétaires;
6. Informations;
7. Administration générale;
8. Développement;
9. Aménagement;
10. Forêt;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Divers;
14. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-A-57 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2026

26-A-58 Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2026, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 avril 2026

26-A-59 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 466 163,49 \$
• Fonds de la forêt de proximité		195 297,16 \$
• Programme d'aménagement durable des forêts		8 960,00 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		57 081,60 \$
• Fonds local d'investissement		32,23 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		15,07 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		820,84 \$
• Fonds local de solidarité		3 086,03 \$

Rapport budgétaire au 31 mars 2026

26-A-60 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2026 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 avril 2026

26-A-61 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO	105 940,65 \$
-------	---------------

Rapport budgétaire au 31 mars 2026

26-A-62 Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d’adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2026 du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, tel que présenté.

INFORMATIONS

Ministère de la Sécurité publique – Dépôt d’un montant de 4 905 \$ dans le cadre du volet 3 du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers et des pompières, représentant le remboursement des frais pour des activités de formation autres que Pompier I et Pompier II.

Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Versement d’un montant de 871 143 \$ dans le cadre de l’entente relative au Fonds régions et ruralité, suite à la signature de la convention.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Octroi d’une aide financière maximale de 67 925 \$, pour le territoire non organisé Rivière-Ojima, dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale, volet Entretien 2026-2027.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Assurance responsabilité civile professionnelle – Ingénieur forestier

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest détient une police d’assurance responsabilité civile professionnelle auprès de La Turquoise, cabinet en assurance de dommages;

ATTENDU QUE cette police permet de couvrir certains employés dans l’exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QU’ il y a lieu d’ajouter un employé à la liste des personnes couvertes, suivant son admission à l’Ordre des ingénieurs forestier du Québec;

26-A-63 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D’AJOUTER** monsieur Philippe Lord-Chassé, ingénieur forestier, à la liste des employés membres en règle d’une corporation ou d’un ordre professionnel, et travaillant à ce titre pour le compte de le MRC d’Abitibi-Ouest, et ce, à compter du 13 avril 2026.

Prix Ulrick-Chérubin 2026 – Finaliste

La MRC d’Abitibi-Ouest fait partie des trois finalistes du prix Ulrick-Chérubin pour le volet municipal, pour une 2^e année consécutive.

Le prix Ulrick-Chérubin souligne l'apport des municipalités et des organismes à but non lucratif dans la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes, partout sur le territoire québécois.

Le dévoilement des lauréats sera fait le 28 mai 2026 à l'occasion de l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités à Québec.

Ressources humaines

Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéa de l’article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Léonie Lemieux	2026-06-01	Saisonnier	Conseiller en séjour	Développement/tourisme
Louka Pronovost	2026-06-01	Saisonnier	Conseiller en séjour	Développement/tourisme
Constance Doré	2026-06-25	Saisonnier	Conseiller en séjour	Développement/tourisme
Florence Collard	2026-06-25	Saisonnier	Conseiller en séjour	Développement/tourisme

Parc Industriel de la Ville de La Sarre – Projet de plateforme de compostage

Le directeur général présente un état de situation concernant les échanges en cours avec la Ville de La Sarre relativement à certains honoraires professionnels associés au projet de prolongement du chemin du parc industriel dans le contexte du projet de plateforme de compostage.

Tenue d’un huis clos – Dossier stratégique intermunicipal

ATTENDU QUE le comité administratif doit discuter d’un dossier de nature stratégique impliquant des relations intermunicipales et des éléments pouvant avoir des impacts administratifs et financiers pour la MRC;

ATTENDU QU’ il est jugé opportun que ces échanges aient lieu à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE SIÉGER** à huis clos afin de discuter du dossier concernant le parc industriel et le projet de plateforme de compostage. Il est 19 h 20.

Levée du huis clos

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de lever le huis clos et de reprendre la séance publique du comité administratif. Il est 20 h 03.

Aucune décision n'est prise à cette étape. L'administration poursuivra les échanges et l'analyse du dossier avec la direction de la Ville de La Sarre.

DÉVELOPPEMENT

Stratégie de rehaussement de l'accueil touristique – Bornes interactives

	ATTENDU	la convention d'aide financière conclue le 18 mars 2025 pour la mise en œuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil, avec le ministère du Tourisme;
	ATTENDU QUE	la MRC souhaite faire l'acquisition de huit bornes interactives, qui pourront être installées à des endroits stratégiques sur le territoire dans le but d'en faire la promotion;
26-A-66	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu : • D'ACCEPTER la soumission de NOMMAX, au coût de 44 516 \$, taxes en sus, pour l'achat, la livraison et l'installation de 8 bornes interactives afin de faire la promotion du territoire; • D'AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Et si on faisait danser l'Abitibi-Ouest : Création et enregistrement d'une chanson

	ATTENDU QUE	dans le cadre des Rencontres Hydro-Québec, le comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest a autorisé, par la résolution 26-A-48, la mise en œuvre du projet <i>Et si on faisait danser l'Abitibi-Ouest</i> , pour un montant total de 24 500 \$, taxes en sus;
	ATTENDU QUE	le travail de création et d'enregistrement d'une chanson originale, réalisé par Alex Pic, était inclus dans les coûts du projet sans qu'une soumission formelle ne soit alors déposée;
	ATTENDU QUE	la soumission finale reçue d'Alex Pic s'élève à 6 350 \$, avant taxes;
	ATTENDU QUE	l'ajout de cette dépense porte le coût total du projet à 25 350 \$, taxes en sus, soit une majoration de 850 \$ par rapport au budget initial autorisé;
	ATTENDU QU'	il y a lieu d'autoriser cette dépense additionnelle ainsi que la signature de la soumission afférente;
26-A-67	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D’AUTORISER** une majoration du coût total du projet *Et si on faisait danser l’Abitibi-Ouest* de 850 \$, taxes en sus, portant le budget total à 25 350 \$, taxes en sus;
- **D’AFFECTER** cette majoration à l’enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation »;
- **D’ACCEPTER** la soumission d’Alex Pic, au montant de 6 350 \$ avant taxes, pour la création et l’enregistrement d’une chanson originale dans le cadre du projet;
- **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Service régional ARTERRE

Échanges et discussion concernant le nombre de ressources à retenir pour mettre en œuvre le service régional d'ARTERRE, ainsi que la clé de répartition pour la contribution de chacune des MRC/VILLE partenaires, pour la durée de l'entente.

AMÉNAGEMENT

Conseil régional de l’environnement de l’Abitibi-Témiscamingue – Demande de partenariat pour un projet agroenvironnemental de cohorte régionale en Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE	le Conseil régional de l’environnement de l’Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a sollicité un partenariat financier auprès de la MRC afin de soutenir une cohorte d’agriculteurs engagés dans l’amélioration des pratiques agroenvironnementales sur le territoire;
ATTENDU QUE	la MRC est actuellement en planification de ses interventions en matière de développement agricole, notamment en lien avec l’élaboration à venir de son Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA);
ATTENDU QUE	certaines actions prévues au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sont toujours en attente d’acceptation par le ministère;
EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D’INFORMER** le CREAT que la MRC d’Abitibi-Ouest ne sera pas en mesure de contribuer financièrement au projet agroenvironnemental de cohorte régionale en Abitibi-Ouest pour l’année 2026.

FORÊT

Mai, mois de l’arbre et des forêts

Information est donnée concernant l’évènement *Mai, mois de l’arbre et des forêts*. Cette année, les classes de 5^e année des pavillons Académie de l’Assomption et Phénix-du-Savoir pourront participer à un atelier animé par l’AFAT.

Une distribution d’arbres pour le public se tiendra parallèlement au Centre d’interprétation de la foresterie, à La Sarre, le 22 mai, de 10 h à 17 h.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISES

Demande d’appui de la Ville de La Sarre – Fonds régions et ruralité – projet SUMI (Sauvetage d’urgence en milieu isolé)

ATTENDU QUE	la Ville de La Sarre prévoit déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Coopération intermunicipale, le ou vers le 17 avril 2026;
ATTENDU QUE	cette demande vise l’acquisition d’équipements spécialisés pour le sauvetage d’urgence en milieu isolé (SUMI);
ATTENDU QUE	le territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest comporte de vastes secteurs éloignés et difficile d’accès, où les délais et les conditions d’intervention en situation d’urgence représentent un enjeu majeur de sécurité publique;
ATTENDU QUE	la Ville de La Sarre agit à titre de municipalité mandataire pour le projet de mise en place d’un service d’urgence en milieu isolé (SUMI) couvrant l’ensemble du territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest, en collaboration avec plusieurs municipalités partenaires;
ATTENDU QUE	ce projet constitue un projet de coopération intermunicipale et vise notamment la mutualisation des ressources humaines, financières et opérationnelles, l’harmonisation des protocoles d’intervention, l’acquisition d’équipements spécialisés ainsi que la formation des intervenants afin d’assurer une couverture équitable, sécuritaire et durable sur le territoire; par conséquent, cela permettra d’améliorer la capacité d’intervention en sauvetage;
ATTENDU QUE	la MRC d’Abitibi-Ouest reconnaît l’importance d’optimiser les interventions d’urgence afin de protéger la vie des citoyens, notamment en milieu isolé;
ATTENDU QUE	ce projet présente des retombées positives pour la sécurité publique des municipalités avoisinantes, incluant le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima;
EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu:

- **D'APPUYER** la démarche de la Ville de La Sarre visant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet d'acquisition d'équipements liés au sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI);
- **DE CONFIRMER** que cet appui n'engage aucun déboursé financier de la part de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la Ville de La Sarre pour les fins de leur demande.

Entretien d'été de la chaussée des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc

26-A-70

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE CONFIER** à Proulx et Genesse Inc. les travaux d'entretien de la chaussée du chemin des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2026, sur une longueur approximative de 3,1 kilomètres;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente à cet effet.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

26-A-71

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 27.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 3 juin 2026

RATIFIÉ LE : 17 juin 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.